

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-5-3

N° **applicatif** 12900

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction du bilinguisme

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE RÉGIONALE ET MODIFICATIONS REDACTIONNELLES DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIP "OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE RÉGIONALE D'ALSACE "

Résumé : Le présent rapport vous propose de soutenir l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle - OLCA, partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que 17 communes dans le cadre du dispositif de signalisation communale bilingue. Ces subventions destinées au fonctionnement et à la réalisation de projets représentent au total 240 599 € dont 200 000 € en fonctionnement affectés à l'OLCA et 40 599 € en investissement destinées à 17 communes pour la réalisation de leurs panneaux de signalisation communale bilingue.

Il vous est également proposé d'approuver les modifications rédactionnelles de la convention constitutive du groupement d'Intérêt Public (GIP) « Office public de la Langue Régionale d'Alsace et de Moselle » adoptée lors de la séance plénière du 14 mars 2025 (délibération n° CD-2025-2-5-3). Ces modifications sont nécessaires pour tenir compte du renoncement de la Région Grand Est à adhérer au futur GIP en qualité de membre fondateur et à son souhait de s'y impliquer en qualité de simple « partenaire ».

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution de ces subventions de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'avenant à la convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle - OLCA - au titre de l'année 2025, à conclure avec ce dernier pour l'octroi et le versement de la subvention complémentaire de 200 000 €, ainsi que la convention constitutive du groupement Intérêt Public « Office public de la Langue Régionale d'Alsace » modifiée.

Soutien aux associations

Dans le cadre de sa stratégie de soutien en faveur du bilinguisme approuvée le 31 mai 2021 (délibération du Conseil n°CD-2021-5-4-1), la Collectivité européenne d'Alsace souhaite être un partenaire majeur des initiatives locales en faveur de la langue régionale. La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une stratégie ambitieuse pour développer,

accompagner et consolider l'apprentissage et la pratique de la langue régionale. Plusieurs partenaires associatifs œuvrent aux côtés de la collectivité pour une meilleure lisibilité de la langue et de la culture régionale d'Alsace.

Partenariat avec l'OLCA pour l'année 2025

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) est un partenaire de longue date des Départements alsaciens. Il a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace et de la Moselle par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles au bénéfice de tous les opérateurs publics, mais aussi de divers acteurs éducatifs, culturels, sociaux et économiques qui s'engagent dans ce domaine.

Pour rappel, la convention de partenariat conclue le 20 avril 2024 entre la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'OLCA n'a pas été reconduite en 2025. En effet, la Région Grand Est a décidé de se retirer du Conseil d'Administration de l'association fin 2024 et n'a plus souhaité participer au financement de l'OLCA en 2025. Pour mémoire, en 2024, la Région Grand Est apportait une contribution annuelle financière à l'OLCA de 268 130 € et la Collectivité européenne d'Alsace, une contribution de 400 000 €.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé, par délibération n°CP-2025-3-5-1 du 25 avril 2025, l'octroi et le versement d'une subvention de 200 000 € à l'OLCA dans l'attente de la création du futur office public de la langue régionale d'Alsace devant intégrer l'OLCA dans sa structure. Or, le processus de création du Groupement d'Intérêt Public – office public de la langue régionale d'Alsace a pris du retard en raison du délai pris par le positionnement de la Région Grand Est quant à son adhésion à la structure en tant que membre fondateur ce qui a eu pour effet de retarder de l'intégration de l'OLCA dans la nouvelle structure.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 200 000 € à l'OLCA portant ainsi le montant total de subventions à 400 000 € pour 2025 et d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de financement entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) signée le 28 avril 2025, jointe en annexe 1 au présent rapport.

Soutien à la signalisation bilingue

La Collectivité européenne d'Alsace par délibération du Conseil CD-2021-8-5-1 du 27 septembre 2021 a adopté un dispositif de soutien à la signalisation communale et intercommunale bilingue (panneaux de rue, signalisation routière, enseignes des bâtiments publics, etc.). Ce soutien prend la forme d'une aide technique et d'une subvention d'investissement de 50 % maximum, plafonnée à 5 000 € sur le montant HT.

Les panneaux ne doivent pas avoir déjà été commandés avant la réception de la demande de soutien, et ils doivent assurer une parité visuelle entre le français et la langue régionale. Les accessoires (mâts, brides) sont éligibles, mais les coûts de main d'œuvre relatifs à la pose des panneaux ne sont pas pris en compte. Le versement de la subvention n'intervient qu'une fois les factures reçues et conformes aux projets présentés par les communes.

La Région Grand Est attribuerait à l'ensemble de ces communes une subvention correspondant à 40 % du montant total HT prenant en compte le coût d'achat et du montage. Il est à noter que le dispositif de soutien de la Région est passé de 70 % à 40 % en 2025.

Afin de respecter les 20 % de fonds propres du porteur de projet requis par notre dispositif, il vous est proposé de soutenir la quasi-totalité de ces projets (hormis pour la commune de Kleingoeft) à hauteur de 40 % du coût d'achat hors taxes au lieu du taux habituel de soutien de 50 %.

17 communes souhaitent s'équiper de plaques de rue bilingues,

- OBERROEDERN (canton de Wissembourg)

La Commune de Oberroedern prévoit de poser 1 panneau d'agglomération « Owerredere » et 25 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4 902,76 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 962 €.

- DIEFFENTHAL (canton de Sélestat)

La Commune de Dieffenthal prévoit de poser 28 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4 617,00 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 847 €.

- GUNSBACH (canton de Wintzenheim)

La Commune de Gunsbach prévoit de poser 44 plaques de rue bilingues français/dialecte et 11 panneaux de sites bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4 694,59 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 878 €.

- MITTLACH (canton de Wintzenheim)

La Commune de Mittlach prévoit de poser 5 panneaux d'agglomération « Mèttlà », 45 plaques de rue bilingues français/dialecte et 17 panneaux de sites bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 6 277,77 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 2 512 €.

- BREITENBACH HAUT-RHIN (canton de Wintzenheim)

La Commune de Breitenbach Haut-Rhin prévoit de poser 8 panneaux d'agglomération « Breidabà », et 50 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 6 341,22 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 2 537 €.

- LUTTENBACH-PRES-MUNSTER (canton de Wintzenheim)

La Commune de Luttenbach-près-Munster prévoit de poser 56 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 6 017,08 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 2 407 €.

- SOULTZBACH-LES-BAINS (canton de Wintzenheim)

La Commune de Soultzbach-les-Bains prévoit de poser 45 plaques de rue bilingues français/dialecte et 9 panneaux directionnels français/dialecte pour un montant d'achat de 6 794,87 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 2 718 €.

- ESCHBACH-AU-VAL (canton de Wintzenheim)

La Commune de Eschbach-au-Val prévoit de poser 27 plaques de rue bilingues français/dialecte, 12 panneaux de sites bilingues français/dialecte et 7 panneaux de lieu-dit bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4 900,24 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 961 €.

- HOHROD (canton de Wintzenheim)

La Commune de Hohrod prévoit de poser 38 plaques de rues bilingues français/dialecte et 74 plaques de sites bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 16 761,69 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur du montant maximum du coût d'achat HT, soit 5 000 €.

- WASSERBOURG (canton de Wintzenheim)

La Commune de Wasserbourg prévoit de poser 20 plaques de rue bilingues français/dialecte et 2 panneaux de sites pour un montant d'achat de 2 259,23 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 904 €.

- SONDERNACH (canton de Wintzenheim)

La Commune de Sondernach prévoit de poser 43 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4 931,20 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 973 €.

- MUNSTER (canton de Wintzenheim)

La Commune de Munster prévoit de poser 110 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 9 714,60 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 3 886 €.

- FULLEREN (canton de Masevaux)

La Commune de Fulleren prévoit de poser 43 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 6 379,08 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 2 552 €.

- SCHWOBEN (canton d'Altkirch)

La Commune de Schwoben prévoit de poser 23 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 3 933,00 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 1 574 €.

- HABSHEIM (canton de Rixheim)

La Commune de Habsheim prévoit de poser 48 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 8 532,60 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût de l'achat HT, soit 3 414 €.

- SOULTZEREN (canton de Wintzenheim)

La Commune de Morschwiller prévoit de poser 64 plaques de rue bilingues français/dialecte et 3 panneaux directionnels pour un montant d'achat de 7 216,08 € HT.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût d'achat HT, soit 2 887 €.

- KLEINGOEFT (canton de Saverne)

La Commune de Kleingoeft prévoit de poser 9 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 1 173,00 € HT.

La Région Grand Est a versé une subvention d'un montant de 30% au titre des plaques de rue bilingues, car intervenant plus largement sur les Hofnamme.

20% restant à charge de la commune, il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 50 % du coût de l'achat HT, soit 587 €.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions, au titre du soutien aux communes et à la signalisation bilingue, pour les montants présentés ci-dessus.

Modifications rédactionnelles de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « office public de la langue régionale d'Alsace »

Pour rappel, lors de la séance plénière du 14 mars 2025 (délibération n°CD-2025-2-5-3), le Conseil a adopté à l'unanimité la convention constitutive en vue de la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle » à constituer entre l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace en qualité de membres fondateurs.

Position de la Région Grand Est au titre de son niveau d'implication dans le futur Groupement :

Toutefois, la Région Grand Est a informé la Collectivité européenne d'Alsace qu'elle renonçait à adhérer au futur GIP en qualité de membre fondateur et qu'elle souhaitait s'y impliquer en qualité de simple « partenaire », c'est-à-dire, sans voix délibérative au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du futur Groupement.

La prise en compte de la position de la Région Grand Est a pour conséquence quelques modifications rédactionnelles qui vous sont présentées dans la convention finalisée en annexe 4 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA), au titre de l'année 2025, en complément de la subvention de fonctionnement de 200 000 € accordée par délibération n°CP-2025-3-5-1 de la Commission permanente du 25 avril 2025, ce qui porte le montant total de subventions à 400 000 € au titre du même exercice ;
- d'approuver l'avenant à la convention de financement signée le 28 avril 2025, au titre de l'année 2025, à conclure avec l'OLCA, joint en annexe 1 au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver, par dérogation au taux d'aide de 50% fixé pour la quasi-totalité des communes par délibération du Conseil n° CD-2021-8-5-1 du 27 septembre 2021,

l'attribution de 17 subventions d'investissement pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale au profit de 17 communes, à hauteur de 40% du coût total d'achat hors taxes des panneaux par les communes, pour un montant total de 40 599 € réparti selon les bénéficiaires et montants suivants :

- 1 962 € à la Commune de Oberroedern,
 - 1 847 € à la Commune de Dieffenthal,
 - 1 878 € à la Commune de Gunsbach,
 - 2 512 € à la Commune de Mittlach,
 - 2 537 € à la Commune de Breitenbach Haut-Rhin,
 - 2 407 € à la Commune de Luttenbach-près-Munster,
 - 2 718 € à la commune de Soultzbach-les-Bains,
 - 1 961 € à la Commune de Eschbach-au-Val,
 - 5 000 € à la Commune de Hohrod,
 - 904 € à la Commune de Wasserbourg,
 - 1 973 € à la Commune de Sondernach,
 - 3 886 € à la Commune de Munster,
 - 2 552 € à la Commune de Fulleren,
 - 1 574 € à la Commune de Schwoben,
 - 3 414 € à la Commune de Habsheim,
 - 2 887 € à la Commune de Soultzeren,
 - 587 € à la Commune de Kleingoeft ;
- d'approuver les modifications de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Office Public de la Langue Régionale d'Alsace » telles que présentées dans la version de la convention jointe en annexe 2 au présent rapport avec les explications en annexe 3, et, en conséquence, d'approuver la version modifiée de la convention constitutive du Groupement jointe en annexe 4 au présent rapport et de m'autoriser à signer la convention constitutive dans sa version ainsi modifiée.

Les crédits afférents aux subventions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un versement unique sur présentation de l'avenant à la convention partenariale à la convention financière conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) signé et portant sur le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de son activité générale pour l'année 2025, et des justificatifs de dépense concernant le dispositif d'aides à la signalétique bilingue aux 17 communes.

Les crédits des subventions précitées seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P046	O004	E01	T100	(1098) 65-65748-312	200 000,00€
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 962,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 847,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 878,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 512,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 537,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 407,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 718,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 961,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	5 000,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	904,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 973,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	3 886,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 552,00 €

P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	1 574,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	3 414,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	2 887,00 €
P046	O001	E18	T13	(1238) 204- 2041482-312	587,00 €
Total :					240 599,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.